



Syndicat mixte de gestion des nappes de la Crau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°23/25

Objet de la délibération : Crédit d'un emploi permanent de technicien territorial

L'an deux mille vingt-cinq
 et le vingt-trois septembre
 le Comité Syndical du Syndicat mixte
 de gestion des nappes de la Crau
 régulièrement convoqué s'est réuni,
 en nombre prescrit par la loi
 sous la présidence de Mme Céline TRAMONTIN

Étaient présents :

➤ Membres à voix délibérative :

Mme Catherine BALGUERIE-RAULET, Mme Marylène BONFILLON, Mme Aline CIANFARANI, M. Jérémie CLEMENT, M. Jean-Pierre FRICKER, M. Philippe GINOUX, M. Daniel GRIMALDI, M. Daniel HIGLI, M. Patrick LEVEQUE, M. Olivier MICHEL, M. Geoffroy MORRA, M. Michel PERONNET, M. Gérard QUAIX, Mme Christiane SALLE, Mme Marie-France SOURD, Mme Céline TRAMONTIN, M. Didier TRONC, M. Philippe TROUSSIER

➤ Procurations :

de Madame Amandine LUCIANI à Monsieur Jérémie CLEMENT
 de Madame Anne-Claire ORIOL à Madame Céline TRAMONTIN
 de Monsieur Pierre RAVIOL à Monsieur Gérard QUAIX
 de Monsieur Didier REAULT à Madame Marylène BONFILLON
 de Monsieur Frédéric SABATIER à Monsieur Philippe TROUSSIER

➤ Membres à voix consultative :

M. Jean-Christophe TRAPY
 M. Alfred LEXTRAIT
 M. Jean-Louis PLAZY

Membres à voix délibérative en exercice : 31

Membres à voix délibérative présents : 18

Procurations : 5

Membres à voix délibérative (présents exprimés + procurations) : 23

Secrétaire de séance : Michel PERONNET

Rapporteur : Mme Céline TRAMONTIN

Madame la Présidente rappelle au Comité syndical que conformément à l'article L. 313-1 et L 332-8 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, la Présidente propose au Comité syndical de créer, à compter du 1^{er} octobre 2025 :

Un emploi permanent de chargé du suivi et de l'observatoire des nappes de Crau relevant de la catégorie B et du grade de technicien territorial à temps complet.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire mais la Présidente propose au Comité syndical de l'autoriser à recruter des agents contractuels, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8-2° du code général de la fonction publique.

L'agent contractuel serait alors recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans. Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale du contrat ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

Les missions rattachées au poste de chargé du suivi et de l'observatoire des nappes de Crau sont les suivantes :

Missions principales :

- Responsable des suivis patrimoniaux de la nappe ;
- Campagnes terrain : niveaux piézométriques, qualité de l'eau, biseau salé, PFAS ;
- Traitement, analyse des données et rédaction de bulletins et rapports ;
- Maintenance des sondes, évaluation et amélioration des réseaux de suivi, marchés publics.
- Animation de l'observatoire de la nappe ;
- Alimentation et bancarisation des données sur l'observatoire en ligne et sur ADES ;
- Appui technique aux membres du syndicat et établissements publics.

Missions secondaires :

- Référent technique pour le suivi écocitoyen de la nappe
- Autres missions confiées par le responsable du pôle hydrogéologie selon besoin
- Participation à des interventions pédagogiques de sensibilisation

Dans le cas d'un recrutement contractuel, l'agent devra être titulaire d'un BAC + 2 minimum, et d'une expérience professionnelle de niveau bac +2 dans le domaine de l'hydrogéologie, sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le Comité :

OUI l'exposé de Mme la Présidente,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des membres présents,

APPROUVE la création d'un poste permanent de « chargé du suivi et de l'observatoire des nappes de Crau » relevant de la catégorie hiérarchique B et du grade de technicien territorial à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2025,

DIT que la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi des techniciens territoriaux,

AUTORISE Madame la Présidente, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, de pourvoir ces emplois par des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées à l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique,

MODIFIE le tableau des emplois joint en annexe en conséquence,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal au chapitre 12,

AUTORISE Madame la Présidente à signer les pièces à intervenir,

AINSI fait et délibéré à Entressen, les an, mois et jour susdits.

La Présidente du SYMCRAU,

Céline TRAMONTIN

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS ACTUALISE					Postes occupés 2025	
Date et n° de délibération portant création ou modification de temps de travail	Grade	Cat.	Durée hebdo. Du poste	Mission pour information (les missions peuvent être modifiées pour une nouvelle affectation de l'emploi créé)	Statut (Stagiaire, titulaire, contractuel)	Temps de travail en %
N°05/20 du 11/02/ 2020	Ingénieur	A	35H	Chargé de mission « Aménagement, ressources stratégiques et zones humides »	Contractuel	100%
N°05/20 du 11/02/2020	Ingénieur	A	35H	Chargée de mission « SAGE » (schéma d'aménagement de la gestion des eaux)	Contractuel	100% (Agent à temps partiel de droit 80%)
N°26/21 du 03/12/2021	Technicien	B	35H	Technicien territorial chargé du suivi et observatoire de la nappe	Contractuel	100%
N°08/22 du 17/06/2022	Ingénieur principal	A	35H	Ingénieur principal territorial « directeur général »	Fonctionnaire	100% (Agent à temps partiel sur autorisation 90%)
N°08/22 du 17/06/2022	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	35H	Responsable administratif et financier	Fonctionnaire	100%
N°07/24 du 19/07/2024	Attaché	A	35 H	Responsable de communication	Contractuel	100%
N°XX/24 du 18/10/2024	Ingénieur	A	35 H	Chargé de missions « animation des sites NATURA 2000 de la Crau »	Contractuel	100%
N°22/25 du 23/09/25 modifiant N°18/24 du 18/10/2024	Ingénieur	A	35H	Chef de projet en hydrogéologie	Contractuel	Temps non complet puis 100% au 1 ^{er} janvier 2026
N°23/25 du 23/09/25	Technicien	B	35H	Technicien territorial chargé du suivi et de l'observatoire des nappes de Crau		